



## Concours d'affiche

Pour le 80<sup>e</sup> anniversaire du torpillage du paquebot Meknès qui sera célébré le 24 juillet 2020, nous ouvrons un concours d'affiche pour graphiste professionnel ou amateur. Cette affiche servira à annoncer la commémoration qui aura lieu près de Dieppe (76) le 24 juillet 2020.

Ce concours a pour but de donner sa chance à tous, les propositions seront présentées aux membres du Conseil d'Administration de l'association « Les Oubliés du Meknès » qui choisiront le gagnant.

Le gagnant du concours recevra une récompense de 300 € et un livre « Les Oubliés du Meknès, l'histoire du torpillage d'un bateau français le 24 juillet 1940 ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page Concours d'affiche de notre site : [www.lesoubliésdumeknes.fr](http://www.lesoubliésdumeknes.fr)

## Règlement du concours

### 1. Présentation

Ce concours a pour but la réalisation d'un visuel destiné à l'annonce du 80<sup>e</sup> anniversaire du torpillage du paquebot Meknès qui aura lieu 24 juillet 2020 et dont le visuel de communication se fera sous forme d'affichage en ville, de programmes, de flyers, sur le site internet de l'association et les réseaux sociaux.

### 2. Organisation

Ce concours est organisé par l'association « Les Oubliés du Meknès » de Dieppe (76) qui a pour objet de garder la mémoire des marins disparus et rescapés lors du torpillage du Meknès le 24 juillet 1940 au large des côtes anglaises.

### 3. Conditions

Ce concours est ouvert à toute personne sans aucune restriction autre que celle d'approuver le présent règlement (accord des parents pour mineurs). Par ailleurs, notre association se réserve le droit, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'exclure tout dessin pour lequel elle a des motifs raisonnables de croire qu'il porte atteinte à la propriété intellectuelle ou à tout autre droit de toute tierce ou qui comporterait des éléments en désaccord avec l'objet ou l'esprit de l'association.

### 4. Principe du concours

Le projet devra avoir un caractère solennel et sobre et tiendra compte du Devoir de Mémoire.

#### Thème

- Torpillage du paquebot « Meknès », marine et commémoration patriotique.

#### Dessin et graphisme

- Les dessins et graphismes proposés devront être des créations personnelles, sans utilisation d'œuvres complètes déjà existantes. Ils doivent, de plus, être libres de droits.

#### Aspect technique

- Les participants devront réaliser une illustration type affiche. Tous les moyens et outils sont acceptés.

L'original devra pouvoir permettre de réaliser (si sélectionné) des impressions de format jusqu'au 60x40 cm, avec une bonne qualité d'image et une résolution de 300 dpi minimum, un profil couleur en CMJN, et 3 mm de fond perdu.

Il est nécessaire d'utiliser au moins une police de caractères se déclinant en romain, italique, gras et gras italique et acceptant accents et signe € ou d'en indiquer une compatible avec le graphisme afin qu'elle puisse être utilisée pour rédiger le programme, l'invitation, etc.

Un fichier complet comprenant les calques, les images, les polices, etc. sera fourni à l'association par le gagnant.

Ces éléments devront impérativement figurer sur l'affiche :

## Illustration

- une photo, un dessin, une illustration ou une composition représentant le torpillage du Meknès et/ou la stèle
- un drapeau français (tricolore)

Des images et cartes postales pourront être prises sur le site [www.lesoubliedumeknes.fr](http://www.lesoubliedumeknes.fr)

## Texte

- Commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire du torpillage du Meknès
- vendredi 24 juillet 2020 - 17h30
- Petit-Caux (76)
- Place Duparchy – Saint-Martin/Berneval – Petit-Caux (76) (entre Dieppe et Le Tréport)
- Contact : Les Oubliés du Meknès - 06 29 48 10 99
- Un QR-code renvoyant sur le site des Oubliés du Meknès
- Au bas de l'affiche, laisser un espace libre qui sera complété par les logos des partenaires

Les participants peuvent présenter plusieurs projets en portrait et paysage pouvant s'adapter aux affiches, aux invitations, etc.

## 5. Participation

Pour la sélection, le (ou les) projet(s) devront être envoyés par courrier électronique, à l'adresse : [lesoubliedumeknes@orange.fr](mailto:lesoubliedumeknes@orange.fr) en format réduit JPEG (3Mo maxi) uniquement. Le message de participation doit inclure les mentions suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville de résidence, adresse e-mail, numéro de téléphone, site web (si vous en avez un). Une explication de l'affiche faite par le créateur sera jointe au mail. La participation doit être envoyée avant le 31 janvier 2020. Toutes les participations reçues après cette date ne seront pas valides. « Les Oubliés du Meknès » n'assument aucune responsabilité relative aux participations perdues, retardées ou endommagées et celles-ci seront considérées comme invalides.

## 6. Sélection du gagnant

Les membres du Conseil d'Administration de l'association « Les Oubliés du Meknès » sélectionneront le gagnant par vote. Le gagnant sera avisé directement par mail et/ou par appel téléphonique. La création gagnante sera publiée sur le site <http://www.lesoubliedumeknes.fr> et sur nos réseaux sociaux.

## 7. Récompenses

Le gagnant du concours recevra une récompense de 300 € et un livre « Les Oubliés du Meknès ». Ces récompenses seront envoyées au nom et à l'adresse indiqués par le gagnant une fois que la version définitive du projet aura bien été reçue.

## 8. Propriété intellectuelle

En soumettant son graphisme, l'auteur déclare que celui-ci est entièrement original et qu'il ne porte pas atteinte aux droits des tiers. « Les Oubliés du Meknès » ne sauraient être tenus pour responsables d'une contrefaçon venant de l'auteur, qui en assumera la totale responsabilité. Dans le cas où le candidat ne respecte pas le règlement avec une création qui comprendrait un emprunt à une production artistique ou graphique, celui-ci serait seul responsable auprès des ayants-droits (CF. code de la propriété intellectuelle). Alors, l'association Les « Oubliés du Meknès » s'octroie le droit de retirer la création du concours.

L'auteur de l'affiche retenue cède à l'association « Les Oubliés du Meknès » ses droits d'imprimer, de publier, de diffuser et de reproduire sous toutes formes sa création. L'association « Les Oubliés du Meknès » est libre d'utiliser autant qu'elle le désire l'affiche ou des extraits de celle-ci pour son site web ou pour diverses communications.

Le nom de l'auteur de l'affiche sélectionnée sera mentionné sur chaque reproduction et l'association s'engage, dans la mesure des limites techniques, à faire référence à votre site web.

---

Association "Les Oubliés du Meknès"

Maison des Associations 14, rue Notre-Dame 76200 DIEPPE Tél 02.32.90.02.12 - 06.29.48.10.99

[lesoubliedumeknes@orange.fr](mailto:lesoubliedumeknes@orange.fr) - [www.lesoubliedumeknes.fr](http://www.lesoubliedumeknes.fr) - [www.facebook.com/oubliedumeknes/](https://www.facebook.com/oubliedumeknes/)